



## **Convention sur la diversité biologique**

Distr. : limitée  
18 mai 2024  
Français  
Original : anglais

**Organe subsidiaire chargé de fournir  
des avis scientifiques, techniques et  
technologiques  
Vingt-sixième réunion  
Nairobi, 13–18 mai 2024  
Point 11 de l'ordre du jour  
Adoption du rapport**

### **Projet de rapport de la réunion**

#### **Introduction**

1. Ont participé à la vingt-sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques les Parties suivantes à la Convention sur la diversité biologique : [à compléter]
2. Les États suivants, qui ne sont pas Parties à la Convention, étaient également représentés : [à compléter]
3. Des organismes et agences spécialisés des Nations Unies ayant le statut d'observateur ont également participé à la réunion. [à compléter]
4. Des informations sur les participants à la réunion figurent dans le document d'information [CBD/SBSTTA/26/INF/--].

#### **Point 1**

##### **Ouverture de la réunion**

5. La réunion a été déclarée ouverte à 10h20 le 13 mai 2024 par la présidente, Senka Barudanović (Bosnie-Herzégovine).
6. Dans son allocution d'ouverture, la présidente a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a exprimé ses condoléances à la population et au Gouvernement du Kenya pour les pertes de vie et les destructions d'habitations causées par les récentes inondations. Elle a indiqué que le principal défi de la présente réunion est de traduire par des mesures concrètes le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, en décembre 2022. Les Parties s'emploient déjà à préparer la mise en œuvre du Cadre en établissant des cibles nationales, en mettant à jour ou en élaborant des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et en mobilisant des institutions et des organisations clés. Ce faisant, il est important de s'appuyer sur la masse existante de connaissances et de données d'expérience pour éclairer la prise de décisions. L'Organe subsidiaire joue un rôle essentiel à cet égard, en veillant à ce que les actions menées au titre du Cadre reposent sur de solides connaissances, outils et lignes directrices scientifiques et techniques. La préparation scientifique et technique approfondie de la présente réunion a été rendue possible grâce aux efforts acharnés des trois groupes spéciaux d'experts techniques sur les indicateurs, la biologie de synthèse et l'évaluation des risques. En conclusion, la

présidente a invité les participants à tenter de trouver des solutions de manière proactive et de réaliser des compromis en cas de divergences de vues, afin que la réunion soit fructueuse et couronnée de succès.

7. La Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Inger Andersen, et le Secrétaire exécutif par intérim du Secrétariat de la Convention, David Cooper, ont fait des déclarations liminaires.

8. La Directrice exécutive a tout d'abord souhaité la bienvenue à l'Organe subsidiaire au siège du PNUE, pour la tenue de sa deuxième réunion consécutive. La mise en œuvre réussie du Cadre passe par une approche qui mobilise l'ensemble du gouvernement et de la société, ce qui supposait que chaque pays ait accès aux compétences scientifiques, technologiques et techniques nécessaires à une mise en œuvre au niveau national. À cet égard, l'intervenante a mis l'accent sur trois domaines principaux dans lesquels l'Organe subsidiaire peut prendre des mesures concrètes. Premièrement, le renforcement de l'obligation de rendre compte et de la transparence aidera les pays à respecter leurs engagements nationaux. Pour évaluer la réussite, il convient de disposer de paramètres clairs, appuyés par des capacités nationales renforcées pour le suivi et la communication des progrès accomplis, ainsi que par une approche cohérente de l'agrégation des données nationales pour faciliter l'évaluation des progrès accomplis à l'échelle mondiale. Deuxièmement, la progression du Plan d'action mondial pour la biodiversité et la santé aidera le secteur de la santé à établir des passerelles avec les mesures prises dans le domaine de l'environnement, en reconnaissant les liens entre la santé de la planète et celle des personnes. Les pays doivent être incités à intégrer la santé et la biodiversité, comme indiqué dans le Plan d'action mondial. Troisièmement, les efforts visant à s'appuyer sur l'action mondiale pour les océans pour rehausser le niveau des activités marines et côtières s'inscrivent dans le prolongement naturel des travaux fondateurs du Programme pour les mers régionales du PNUE. L'accord conclu dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, ainsi que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, ont rehaussé le profil mondial de l'action en faveur des océans; la poursuite de la collaboration avec l'Organe subsidiaire permettra de recenser les zones qui respectent les critères relatifs aux aires marines d'importance écologique ou biologique et d'élaborer des mesures de conservation efficaces par zone. En conclusion, l'intervenante a remercié tous les acteurs pour le travail accompli afin que les connaissances scientifiques, techniques et technologiques favorisent une biodiversité saine, pour des personnes en bonne santé et une planète saine.

9. Le Secrétaire exécutif par intérim s'est dit solidaire des victimes des récentes inondations au Kenya et d'autres catastrophes environnementales intervenues dans le monde, qui sont le prix de l'inaction face à une série de crises planétaires, notamment les changements climatiques, la crise de l'eau, la pollution et la diminution des services écosystémiques. Le lien étroit entre tous ces défis environnementaux et l'appauvrissement de la biodiversité montre qu'il est urgent de coordonner les efforts pour mettre en œuvre le Cadre. Les objectifs et les cibles du Cadre sont inévitablement ambitieux et reflètent l'ampleur des défis auxquels la planète est confrontée. La réunion en cours de l'Organe subsidiaire est l'occasion d'intensifier les efforts collectifs visant à mettre en œuvre le Cadre grâce aux précieuses contributions scientifiques et techniques des groupes spéciaux d'experts techniques. Un large éventail de compétences est disponible pour la réunion en cours, et le soutien financier généreux de plusieurs gouvernements a permis aux représentants d'un grand nombre de pays en développement Parties et à des représentants des populations autochtones et communautés locales d'y participer. Un financement supplémentaire sera nécessaire pour assurer une pleine participation aux réunions futures, y compris à la seizième réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra à Cali (Colombie), en octobre 2024. En conclusion, le Secrétaire exécutif par intérim a mis en exergue un certain nombre de questions importantes qui seront examinées au cours de la présente réunion, notamment le cadre de suivi du Cadre mondial de la diversité biologique de Kunming-Montréal, les besoins scientifiques et techniques auxquels il faut répondre pour appuyer la mise en œuvre du Cadre, l'analyse prospective concernant la biologie de synthèse, l'évaluation et la

gestion des risques, la biodiversité marine et côtière, ainsi que la biodiversité et la santé. Il a exprimé l'espoir que l'esprit de multilatéralisme, montré par l'adoption du Cadre à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, guidera aussi les réunions à venir et conduira à l'adoption de décisions importantes.

10. Suite aux allocutions d'ouverture, le représentant de l'Ukraine a soulevé une question de rappel au règlement. Le représentant de la Fédération de Russie a exercé son droit de réplique.

## Point 2

### Questions d'organisation

#### *Élection du Bureau*

11. Conformément à l'élection tenue à la vingt-quatrième réunion et à la vingt-cinquième réunion de l'Organe subsidiaire, le Bureau de l'Organe subsidiaire à sa vingt-sixième réunion est constitué des membres suivants :

Présidente : Senka Barudanović (Bosnie-Herzégovine)

Vice-présidents : Taulant Bino (Albanie)

Jahidul Kabir (Bangladesh)

Scott Wilson (Canada)

Marina von Weissenberg (Finlande)

Jean Bruno Mikissa (Gabon)

Aria St. Louis (Grenade)

Bilal Qtishat (Jordanie)

Kenneth Uiseb (Namibie)

Raquel Hilianova Soto Torres (Pérou)

Jan Plesnik (Tchéquie)

Vice-président suppléant pour le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique :

Francis Reyes Polanco (République dominicaine) pour la Grenade

Vice-présidente suppléante pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya :

Jane Stratford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)  
pour le Canada

12. À la première séance plénière, le 13 mai, il fut convenu que M. Mikissa sera le rapporteur de la réunion.

13. Le rapporteur a pris la parole au nom de tous les participants, remerciant la présidente et les membres du Bureau pour leur travail de préparation de la réunion, le Secrétaire exécutif par intérim et son équipe pour les documents de la réunion et l'organisation logistique, la Directrice exécutive et le personnel du PNUE pour leur hospitalité, et les Parties qui ont facilité la participation des représentants des pays en développement par leur contribution financière.

14. À la cinquième séance plénière, le 15 mai, l'Organe subsidiaire a élu les membres suivants pour un mandat commençant à la fin de sa vingt-sixième réunion et se terminant à la fin de sa vingt-huitième réunion, afin de remplacer les membres de la Finlande, du Gabon, de la Jordanie, du Pérou et de la Tchéquie : Sanne Kruid (Pays-Bas), Mostafa Madbouhi (Maroc), Jan Plesnik

(Tchéquie) (continuation des fonctions), Paulina Stowhas Salinas (Chili) et Ruliyana Susanti (Indonésie), avec Ana Laura Mello (Uruguay) en tant que substitut pour le Chili pour les questions relatives aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya.

*Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux*

15. À sa première séance plénière, l'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour ci-après, qui s'appuie sur l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat<sup>1</sup>.

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation : élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
4. Besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
5. Biologie de synthèse.
6. Évaluation et gestion des risques.
7. Détection et identification des organismes vivants modifiés.
8. Biodiversité marine et côtière :
  - a) Autres travaux concernant les aires marines d'importance écologique ou biologique;
  - b) Conservation et utilisation durable de la biodiversité marine et côtière.
9. Biodiversité et santé.
10. Autres questions.
11. Adoption du rapport.
12. Clôture de la réunion.

*Organisation des travaux*

16. À sa première séance plénière, l'Organe subsidiaire a approuvé l'organisation des travaux proposée<sup>2</sup>.

### **Point 3**

#### **Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**

17. L'Organe subsidiaire s'est penché sur le point 3 de l'ordre du jour à sa première séance plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat au sujet du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>3</sup>, comprenant un projet de recommandation. Il était également saisi de neuf documents d'information portant sur les éléments suivants : un examen scientifique et technique des indicateurs des connaissances traditionnelles<sup>4</sup>; une étude sur les indicateurs d'accès et de partage des avantages en ce qui a trait à la cible 13 et à l'objectif C du Cadre<sup>5</sup>; le rapport sur les discussions en ligne du groupe de liaison sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques portant sur le cadre de suivi en ce qui concerne la cible 17<sup>6</sup>; des orientations sur l'utilisation des indicateurs du cadre de suivi<sup>7</sup>; le rapport de la réunion d'experts sur la définition

<sup>1</sup> CBD/SBSTTA/26/1.

<sup>2</sup> CBD/SBSTTA/26/1/Add.1, annexe I.

<sup>3</sup> CBD/SBSTTA/26/2.

<sup>4</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/11.

<sup>5</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/12.

<sup>6</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/13.

<sup>7</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/14.

d'une méthodologie pour l'indicateur phare 7.2 en vertu du cadre de suivi<sup>8</sup>; des orientations sur les besoins liés à la mise en œuvre du cadre de suivi<sup>9</sup>; une note portant sur l'indicateur phare D.3 en matière de financement privé<sup>10</sup>; des orientations du Groupe consultatif informel sur la coopération scientifique et technique au sujet des indicateurs pour la cible 20<sup>11</sup>; des commentaires sur les apports du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs pour le cadre de suivi<sup>12</sup>.

18. Le représentant du Secrétariat a présenté oralement plusieurs corrections d'ordre rédactionnel à cette note du Secrétariat sur le cadre de suivi : pour la cible 18, des changements apportés aux indicateurs complémentaires ont été perdus accidentellement et le texte du tableau est le texte figurant initialement dans la décision 15/5 et doit être supprimé; en ce qui a trait à la cible 22, l'indicateur portant sur les droits fonciers figure par erreur dans la case située en-dessous de celle où il aurait dû apparaître.

19. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Afrique du Sud (au nom des États africains), Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Japon, Jordanie, Kenya, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Népal, Oman, Ouganda, Pays-Bas (Royaume des), République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Seychelles (au nom des membres de la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples), Soudan, Suède, Suisse, Türkiye, Union européenne, Uruguay et Zimbabwe<sup>13</sup>.

20. À sa deuxième séance plénière, le 13 mai, l'Organe subsidiaire a repris son examen du point 3 de l'ordre du jour.

21. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de la Commission Baleinière Internationale ont fait des déclarations.

22. D'autres déclarations ont aussi été faites par des représentants de l'Alliance de la CBD, du Caucus des femmes de la CBD, du Système mondial d'information sur la biodiversité, du Global Youth Biodiversity Network, du Groupe sur l'observation de la Terre, du Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de la Coalition internationale pour l'accès à la terre, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de la Convention de Minamata sur le mercure.

23. À la suite de l'échange des points de vue, l'Organe subsidiaire a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par Hesiquio Benítez Diaz (Mexique) et Anne Teller (Union européenne), chargé de résoudre les questions en suspens relatives aux questions binaires qui n'ont pas été finalisées par l'Organe subsidiaire lors de sa vingt-cinquième réunion, en se concentrant sur les alinéas pour lesquels il y a le plus grand nombre de commentaires.

24. Lors de la sixième séance plénière, le 15 mai, l'un des coprésidents du groupe de contact a indiqué que le groupe avait constitué deux groupes des Amis du président, animés par Tim Strabala (Nouvelle-Zélande) et Ntakadzeni Tshidada (Afrique du Sud), pour les indicateurs binaires relatifs aux cibles 13 et 17.

25. [à compléter]

<sup>8</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/18.

<sup>9</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/19.

<sup>10</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/20.

<sup>11</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/21.

<sup>12</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/22.

<sup>13</sup> Les déclarations transmises au Secrétariat peuvent être consultées à l'adresse ci-après : [www.cbd.int/conferences/nairobi-2023/sbstta-25/documents](http://www.cbd.int/conferences/nairobi-2023/sbstta-25/documents).

#### Point 4

#### Besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

26. L'Organe subsidiaire s'est penché sur le point 4 de l'ordre du jour à sa deuxième séance plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat au sujet des besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre du Cadre<sup>14</sup> et d'un addenda à ce document, sur des sujets liés au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques<sup>15</sup>; ces deux documents comprennent chacun un projet de recommandation. En outre, l'Organe subsidiaire était saisi, sous forme de documents d'information, d'un examen et d'une analyse des outils et orientations existants – et de leurs lacunes – en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre<sup>16</sup>, ainsi que d'une compilation des communications provenant des Parties et d'organisations à propos desdits outils et orientations<sup>17</sup>.

27. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Afrique du Sud (au nom des États africains), Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Côte d'Ivoire, Égypte, Espagne, France, Fédération de Russie, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Japon, Jordanie, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Somalie, Suède, Suisse, Union européenne et Uruguay.

28. Des déclarations ont également été faites par des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

29. D'autres déclarations ont été faites par des représentants de l'Alliance de la CBD, du Caucus des femmes de la CBD, du Global Youth Biodiversity Network, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et du Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée.

30. À la suite de l'échange des points de vue, la présidente a indiqué qu'elle préparerait un projet révisé de recommandations, en consultation avec le Secrétariat, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou appuyés par les Parties.

*Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*

31. À sa septième séance plénière, le 17 mai, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation révisé présenté par la présidente, portant sur des questions liées au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. À l'issue de l'échange des points de vue, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation révisé, tel que modifié oralement, en tant que projet de recommandation CBD/SBSTTA/26/L.2, pour adoption formelle par l'Organe subsidiaire à un stade ultérieur.

32. [à compléter]

*Besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*

33. À sa septième séance plénière, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation révisé présenté par la présidente, portant sur les besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

<sup>14</sup> CBD/SBSTTA/26/3.

<sup>15</sup> CBD/SBSTTA/26/3/Add.1.

<sup>16</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/15.

<sup>17</sup> CBD/SBSTT.A/26/INF/16/Rev.1.

34. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Afrique du Sud, Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Égypte, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Malawi, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume du), République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Suède et Uruguay.
35. À sa huitième séance plénière, le 17 mai, l'Organe subsidiaire a repris l'examen du projet de recommandation révisé.
36. À l'issue de l'échange des points de vue en séance plénière et de discussions informelles en marge de la réunion, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation révisé, tel que modifié oralement, en tant que projet de recommandation CBD/SBSTTA/26/L.3, pour adoption formelle par l'Organe subsidiaire à un stade ultérieur.
37. [à compléter]

## Point 5

### Biologie de synthèse

38. L'Organe subsidiaire s'est penché sur le point 5 de l'ordre du jour à sa deuxième séance plénière. Les débats ont été présidés par M. Plesnik. L'Organe subsidiaire était saisi d'une note du Secrétariat au sujet de la biologie de synthèse<sup>18</sup>, ainsi que de trois documents d'information : un document portant sur d'autres tendances et enjeux prioritaires en matière de biologie de synthèse<sup>19</sup>, un examen de la documentation sur les tendances et enjeux de la biologie de synthèse (2012–2023)<sup>20</sup>, et une synthèse des commentaires issus de l'examen par des pairs au sujet des résultats et de la méthodologie du processus d'analyse prospective<sup>21</sup>.
39. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Argentine, Australie, Belgique, Colombie, Égypte (au nom des États africains), Japon et Mexique.
40. À sa troisième séance plénière, le 14 mai, l'Organe subsidiaire a poursuivi son examen du point 5 de l'ordre du jour.
41. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Kenya, Lituanie, Malawi, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pérou, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République de Moldova, Suède, Suisse, Togo, Zambie et Zimbabwe.
42. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Alliance de la CBD, du Caucus des femmes de la CBD, du Global Youth Biodiversity Network, et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.
43. Suite à l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par Osama Abdelkawy (Égypte) et Jane Stratford (Royaume-Uni), doté du mandat suivant : a) examiner le rapport sur l'efficacité du processus d'analyse prospective<sup>22</sup>, conformément au paragraphe 11 de la décision 15/31; b) élaborer des recommandations à transmettre à la Conférence des Parties et, s'il y a lieu, à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles, en tenant compte des options éventuelles figurant à l'annexe V du document CBD/SBSTTA/26/4.
44. [à compléter]

<sup>18</sup> CBD/SBSTTA/26/4.

<sup>19</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/4.

<sup>20</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/5.

<sup>21</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/6.

<sup>22</sup> Tel que figurant dans les documents CBD/SBSTTA/26/4, annexe III, et CBD/SBSTTA/26/INF/6.

## Point 6

### Évaluation et gestion des risques

45. L'Organe subsidiaire a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa troisième séance plénière. Il était saisi de notes du Secrétariat sur l'évaluation et la gestion des risques<sup>23</sup>, comprenant un projet de recommandation, et sur des lignes directrices facultatives additionnelles pour appuyer des évaluations de risques au cas par cas concernant les organismes vivants modifiés issus d'un forçage génétique<sup>24</sup>.
46. Les représentants des Parties au Protocole de Cartagena suivantes ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Lituanie, Malawi (au nom des États africains), Mexique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Ouganda, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Suisse, Togo, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.
47. Le représentant de la République démocratique du Congo, appuyés par le représentant de la Côte d'Ivoire, ont soulevé une question de rappel au règlement. Le représentant du Secrétariat a répondu à cette question.
48. À sa quatrième séance plénière, le 14 mai, l'Organe subsidiaire a poursuivi son examen du point 6 de l'ordre du jour.
49. Les représentants des Parties au Protocole de Cartagena suivantes ont fait des déclarations : Bangladesh, Côte d'Ivoire, République de Moldova et Suède.
50. Le représentant de l'Argentine a également fait une déclaration.
51. D'autres déclarations ont été faites par les représentants de l'Alliance de la CBD, de la Fédération des scientifiques allemands (également au nom du Réseau européen de scientifiques pour la responsabilité sociale et environnementale), du Global Youth Biodiversity Network, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et de l'Université du Ghana.
52. Le représentant du Brésil a soulevé une question de rappel au règlement. La présidente et le représentant du Secrétariat ont répondu à cette question.
53. Suite à l'échange de points de vue, la présidente a déclaré qu'elle élaborerait un projet de recommandation révisé, en consultation avec le Secrétariat, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou appuyés par les Parties.
54. [à compléter]

## Point 7

### Détection et identification des organismes vivants modifiés

55. L'Organe subsidiaire a examiné le point 7 de l'ordre du jour à sa quatrième séance plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la détection et l'identification des organismes vivants modifiés<sup>25</sup>, comprenant un projet de recommandation. Il était également saisi, à titre de documents d'information, d'une synthèse des communications sur des informations relatives à la détection et à l'identification des organismes vivants modifiés<sup>26</sup>, et d'un résumé des débats en ligne du Réseau de laboratoires pour la détection et l'identification d'organismes vivants modifiés<sup>27</sup>.
56. Les représentants des Parties au Protocole de Cartagena suivantes ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Belgique, Brésil, Colombie, France, Indonésie, Italie, Kenya, Malawi, Mexique, Nigéria, Ouganda, Pérou, République arabe syrienne, Suède, Suisse, Togo (au nom des États africains) et Zimbabwe.

<sup>23</sup> CBD/SBSTTA/26/5.

<sup>24</sup> CBD/SBSTTA/26/5/Add.1.

<sup>25</sup> CBD/SBSTTA/26/6.

<sup>26</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/1.

<sup>27</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/2.

57. Une déclaration a également été faite par le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.
58. Suite à l'échange de points de vue, la présidente a déclaré qu'elle élaborerait un projet de recommandation révisé, en consultation avec le Secrétariat, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou appuyés par les Parties.
59. À sa huitième séance plénière, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation révisé présenté par la présidente. À l'issue de l'échange des points de vue, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation révisé, tel que modifié oralement, en tant que projet de recommandation CBD/SBSTTA/26/L.4, pour adoption formelle par l'Organe subsidiaire à un stade ultérieur.
60. [à compléter]

## Point 8

### Biodiversité marine et côtière

61. L'Organe subsidiaire a examiné les points 8 a) et 8 b) ensemble, lors de sa quatrième séance plénière.
62. S'agissant du point 8 a), l'Organe subsidiaire était saisi d'une note du Secrétariat concernant d'autres travaux sur les aires marines d'importance écologique ou biologique<sup>28</sup>, comprenant un projet de recommandation. Il était également saisi des rapports de deux ateliers d'experts concernant les modifications de la description des aires marines d'importance écologique ou biologique et la description de nouvelles zones<sup>29</sup>, ainsi que d'un document d'information contenant des informations additionnelles sur le projet de modalités concernant de telles modifications<sup>30</sup>.
63. S'agissant du point 8 b), l'Organe subsidiaire était saisi d'une note du Secrétariat sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière<sup>31</sup>, comprenant un projet de recommandation. Il était également saisi de deux documents d'information relatifs à des informations additionnelles sur le projet de modalités de modification de la description des aires marines d'importance écologique ou biologique et la description de nouvelles zones<sup>32</sup>, et à des options éventuelles de modalités pour la collaboration et la coopération avec des organisations régionales et internationales dans le cadre de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale<sup>33</sup>.
64. S'agissant du point 8 a), la présidente a proposé que l'examen des questions de nature juridique et politique dans les projets de recommandations sur les aires marines d'importance écologique ou biologique soit reporté à la seizième réunion de la Conférence des Parties, car elles ne semblaient pas relever du mandat de l'Organe subsidiaire. Le représentant de l'Argentine a exprimé son opposition à la proposition, tandis que les représentants de la Belgique et du Mexique l'ont appuyée. Par la suite, à la cinquième séance plénière, le représentant de la Türkiye a également exprimé son opposition à la proposition.
65. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Afrique du Sud (au nom des États africains), Argentine, Belgique, Canada, Costa Rica, Fédération de Russie, Îles Cook, Indonésie, Islande, Israël, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Philippines, Suède, Royaume-Uni et Union européenne.

<sup>28</sup> CBD/SBSTTA/26/7/Add.1.

<sup>29</sup> CBD/EBSA/EM/2023/1/3 et CBD/EBSA/EM/2023/2/3.

<sup>30</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/7.

<sup>31</sup> CBD/SBSTTA/26/7.

<sup>32</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/7.

<sup>33</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/8.

66. À sa cinquième séance plénière, l'Organe subsidiaire a poursuivi son examen du point 8 b) de l'ordre du jour.

67. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Cuba, Djibouti, Égypte, Espagne, Finlande, France, Gabon, Grèce, Inde, Italie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Soudan et Türkiye.

68. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, de l'Organisation maritime internationale, de l'Autorité internationale des fonds marins, de la Commission baleinière internationale, et du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

69. Des déclarations ont en outre été faites par l'Alliance de la CBD, le Caucus des femmes de la CBD, le Global Youth Biodiversity Network, le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (également au nom du Fonds mondial pour la nature et de la Plateforme Océan et Climat) et le Réseau des gestionnaires des aires marines protégées en Méditerranée.

70. Suite à l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par Erica Lucero (Argentine) et Gaute Hanssen (Norvège), chargé d'examiner les domaines pour lesquels les Parties avaient exprimé des points de vue divergents en ce qui a trait aux deux points en question.

71. [à compléter]

**a) Aires marines d'importance écologique ou biologique : autres travaux**

72. [à compléter]

**b) Conservation et utilisation durable de la biodiversité marine et côtière**

73. [à compléter]

**Point 9**

**Biodiversité et santé**

74. L'Organe subsidiaire a examiné le point 9 de l'ordre du jour à sa cinquième séance plénière, et M<sup>me</sup> von Weissenberg a présidé les débats. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la biodiversité et la santé<sup>34</sup>, comprenant un projet de recommandation, et d'un document d'information contenant des informations supplémentaires pour le Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé<sup>35</sup>.

75. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Argentine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Burkina Faso (au nom des États africains), Canada, Colombie, Fidji, Guatemala, Japon, Mexique, Pays-Bas (Royaume des), Norvège, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni et Suisse.

76. À sa sixième séance plénière, l'Organe subsidiaire a repris son examen du point 9 de l'ordre du jour.

77. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Burundi, Chine, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Inde, Indonésie, Kenya, Malawi, Malaisie, Namibie, Nigéria, Ouganda, Philippines, République-Unie de Tanzanie, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Suède et Zimbabwe.

78. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Secrétariat des Conventions de

<sup>34</sup> CBD/SBSTTA/26/8.

<sup>35</sup> CBD/SBSTTA/26/INF/3.

Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, du Secrétariat de la Convention de Minamata, du PNUE, et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

79. Des déclarations ont en outre été faites par les représentants de l'Alliance de la CBD, du Caucus des femmes de la CBD, du Global Youth Biodiversity Network, de l'Institut de santé Ifakara, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, et de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

80. Suite à l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par Jahidul Kabir (Bangladesh) et Barbara Engels (Allemagne), chargé d'examiner les éléments du projet de recommandation, ainsi que l'annexe I (Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé) figurant dans le document CBD/SBSTTA/26/8, en se concentrant sur les lacunes techniques et les informations manquantes.

81. [à compléter]

## **Point 10**

### **Questions diverses**

82. [à compléter]

## **Point 11**

### **Adoption du rapport**

83. [à compléter]

## **Point 12**

### **Clôture de la réunion**

84. [à compléter]